







GRILLE D'ENGAGEMENTS DES PARTIS POLITIQUES

1. Politique générale (élaboration de « plans accessibilité, handistreaming, sanctions en cas de non-respect des législations relatives à l'accessibilité, etc.)

 <small>Les gens d'abord, pas le profit</small>					
<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des besoins réels et la planification des mises en œuvre concrètes pour y répondre • Inscrire les projets dans tous les domaines qui requièrent des investissements publics doivent répondre à des normes d'accessibilité • Sanctions en cas de non-respect. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire donner les moyens de respecter les conventions, législations et plans existants et les mettre en œuvre. Toutes les infrastructures et services ne peuvent pas être rendus accessibles du jour au lendemain, mais il nous faudra respecter les plans établis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une approche intégrée du handicap (« handistreaming ») par laquelle la dimension de handicap est prise en compte dans toutes les politiques publiques • Imposer des critères d'accessibilité dans les marchés publics et contrats de gestion des services publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la question de l'accessibilité dans toutes les nouvelles politiques. • Renforcer les sanctions en cas de non-respect des législations relatives à l'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir de façon systématique des indicateurs d'inclusion pour chacune des politiques publiques menées. Il s'agit de partager, en amont, des objectifs clairs et précis dans tous les domaines pour mieux évaluer, en aval, l'impact des politiques publiques décidées ; • Inciter les communes à adopter des plans de mobilité douce incluant systématiquement les PMR • Prendre systématiquement en compte l'accessibilité et le déplacement des PMR lors des travaux dans les lieux publics: infrastructures (gares, métro etc), bâtiments, piétonniers permettant les déplacements des PMR (accessibilité, dérogation d'accès motorisé au point de décharge, ...) • Imposer une véritable concertation des différents niveaux de pouvoir pour faciliter l'accès et le déplacement des PMR ; • Concevoir une parfaite intégration des réseaux de transport public (tram, bus, métro et train) en une chaîne de transport complète ; • Assurer une complémentarité, par la concertation entre les différents niveaux de pouvoir, entre les politiques de transport (rail, bus, etc.) ; • Augmenter davantage l'offre de stationnement pour les PMR • Permettre une meilleure intermodalité entre les différentes offres de transport public 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de suivi par lequel un budget basé sur une mesure de l'intensité des soins est alloué à la personne handicapée et / ou souffrant d'une maladie chronique ou d'une personne âgée ayant besoin de soins / soutien • L'utilisateur peut prendre le plein contrôle de ses soins et / ou de son soutien et décider lui-même quels soins et / ou quel soutien il fait appel. • Assurer qu'un maximum de ressources est utilisé directement pour les personnes impliquées et pas pour des structures intermédiaires. • Indexer automatiquement les allocations sociales et fournir la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour apporter une prospérité minimale aux personnes handicapées et âgées.